

3 SETS GAGNANTS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 56 rue du 8 Mai 1945, 29200 BREST
931 707 368 RCS BREST

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

LES SOUSSIGNÉS :

.../...

Détenant ensemble 10 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 3 SETS GAGNANTS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3 SETS GAGNANTS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 24 des statuts,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Nomination d'un Directeur Général,
- .../...
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISION PRELIMINAIRE

Les associés déclarent qu'ils ont préalablement pris connaissance des présentes décisions et des opérations qui y sont décrites et, en conséquence,

- décident d'approuver expressément les conditions dans lesquelles ces décisions sont prises ;
- déclarent, par la présente décision, avoir pu prendre pleine et entière connaissance de l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts de la Société, nécessaires à la parfaite information des associés préalablement à l'adoption des décisions qui suivent, et déclarent, en conséquence, renoncer, irrévocablement et sans réserve, à se prévaloir du délai relatif à leur information préalable prévu par la loi ;
- déclarent être pleinement informés des opérations à intervenir et renoncer à soulever toute contestation quelle qu'elle soit, résultant du non-respect du délai de mise à disposition des documents prévus par la loi ainsi qu'à tout recours à l'encontre de la Société et/ou de ses dirigeants.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée et avec effet au 1^{er} janvier 2026 :

Monsieur Maxime DURAND
Né le 16 août 1998 à CARCASSONNE (11)
De nationalité française
Demeurant 35 rue Emile Rousse, 29200 BREST.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Maxime DURAND disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Maxime DURAND aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Maxime DURAND ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

.../...

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Conformément à l'article 1367 du Code Civil, les associés consentent à ce que la signature de la présente décision unanime des associés soit électronique, grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification des signataires qui garantit leur identité et l'intégrité de l'acte.

Chaque signataire reconnaît et accepte que la signature est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer la présente décision unanime des associés par signature électronique.

Le présent extrait de décision unanime est certifié conforme par le Président de la Société

Certifié conforme
Le Président

Jérémy NEDELEC